



Referenz/Aktenzeichen: Q451-0594

Verordnung des UVEK über die Änderung von Anhang 2 Ziffer 11 Absatz 3 der Gewässerschutzverordnung (GSchV) / Ordonnance du DETEC concernant la modification de l'annexe 2, chiffre 11, alinéa 3, de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) / Ordinanza del DATEC sulla modifica dell'allegato 2 numero 11 capoverso 3 dell'ordinanza sulla protezione delle acque (OPAc)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. / Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. / Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica:

wasser@bafu.admin.ch

1 Absender / Expéditeur / Mittente

Organisation / Organisation / Organizzazione	Service de l'agriculture et de la viticulture
Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	SAVI
Adresse / Adresse / Indirizzo	Av. de Marcelin 29, 1110 Morges
Name / Nom / Nome	Dominique Barjolle, cheffe de la Division paiements directs et agroécologie
Datum / Date / Data	Le 9 mars 2018



2 Grundsätzliche Bemerkungen und Anträge / Remarques et propositions générales / Osservazioni e richieste generali

De manière générale, cette modification d'ordonnance nous paraît pour le moins décalée par rapport aux enjeux actuels de limitation des produits phytosanitaires détaillés dans le plan phytosanitaire fédéral. En effet, certains produits considérés comme dangereux selon le tableau joint au plan phytosanitaire voient ici leurs limites plus élevées que précédemment, contrairement au principe de précaution respecté jusqu'à aujourd'hui.

De ce fait, certains conseils que le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) a prodigué aux agriculteurs jusqu'à ce jour, lesquels étaient fondés sur un usage le plus limité possible de certains produits, notamment des herbicides, risquent d'être contredits si les limites fixées sont beaucoup plus élevées. A noter que certains produits de la liste sont interdits ou très exposés à la critique scientifique. Au regard de la toxicité de certaines substances comme le Chlorpyrifos, on peut s'étonner qu'elles soient encore homologuées. La question de l'éventuelle non ré-homologation de certains produits très toxiques pour les organismes aquatiques devrait être examinée de manière approfondie, au regard notamment des seuils fixés, lesquels sont très bas (0.01 ug/l).

Enfin, nous relevons que les produits agricoles sont particulièrement visés par des limites de résidus dans les eaux, ce qui n'est pas le cas pour de nombreux produits de nettoyage, de peinture, des médicaments, etc. qui posent des problèmes importants pour la santé animale et humaine.

Sind Sie mit dem Entwurf einverstanden?

Êtes-vous d'accord avec le projet ?

Siete d'accordo con l'avamprogetto?

Zustimmung / Approuvé / Approvazione

Mehrheitliche Zustimmung / Largement approuvé / Ampia approvazione

Mehrheitliche Ablehnung / Largement rejeté / Ampia disapprovazione

Ablehnung / Rejeté / Disapprovazione

Referenz/Aktenzeichen: Q451-0594

Bemerkungen zu den einzelnen Stoffen und Werten / Remarques sur les substances et valeurs / Osservazioni sulle sostanze e sui valori

Stoff / Substance / Sostanza	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione